

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 1^{er} février 2011.

L'an deux mil onze et le premier février à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de M. MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM. MICHEL, CHOLLAT, GRIVOLLA, ALBERT, BARBIER, CHANARON, CHARVET, CHAUT-SARRAZIN, DESROCHE, GUILLAUD, MOREL, VIUDEZ, VITETTA.

Excusée : Mme CORNU.

Absente : Mme BONNARGENT.

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHARVET.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 21 décembre 2010.

Etude travaux de la traversée du village – 2^{ème} tranche.

Comme convenu lors de la dernière séance du Conseil Municipal, la commission Voirie a étudié le plan d'aménagement proposé par les services de la Direction Départementale des Territoires et s'est rendu sur place pour appréhender l'ensemble du projet. Cette dernière propose les modifications suivantes :

- le cheminement piétonnier devra se faire côté mairie-stade et non en face comme indiqué sur le plan.
- suppression du trottoir prévu en face de la mairie-stade et remplacement par des bordures
- suppression du réseau eaux pluviales vers le stade
- prévoir la pose d'un fourreau pour un éventuel éclairage public à l'angle du bâtiment Mairie.
- prévoir cheminement pour personne à mobilité réduite vers mairie-salle des mariages
- arrêt des travaux de la 2^{ème} tranche au niveau de la place, juste avant le carrefour.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des plans valide les propositions de la commission. La prise en compte de ces modifications sera demandée auprès des services de la DDT pour établir le plan définitif et le nouveau chiffrage des travaux, afin de valider l'ensemble du projet de travaux de la 2^{ème} tranche lors de la prochaine séance du conseil municipal et solliciter différentes instances pour l'octroi d'éventuelles subventions.

Cet aménagement inclus également l'enfouissement des réseaux Edf et PTT dont la maîtrise d'œuvre sera assurée par le Syndicat Energie 38 ainsi que le financement de cette opération. La commune ne supportant qu'une partie du coût sous la forme de participation. Monsieur le Maire présente le projet établi par le SE38 et propose sa validation.

N° 2011/001 - Objet : SE38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – Enfouissement réseaux centre bourg T1.

Suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : Commune de Le Passage

Affaire n° 10-220-295

Enfouissement réseaux centre bourg T1

SE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 172.061 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 104.211 € |
| 3- Les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : | 6.905 € |

4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 60.945 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé,

1- **Prend acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

| | |
|---|-----------|
| Prix de revient prévisionnel : | 172.061 € |
| Financements externes : | 104.211 € |
| Participation prévisionnelle : | 67.850 € |
| (frais SE38 + contribution aux investissements) | |

2- **Prend acte** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour 6.905 €
Cette contribution est appelée en début d'année suivant la réception des travaux.

3- **Prend acte** de l'arrêt de la tranche 1 au point C avec modification à prendre en compte dans l'étude d'exécution.

SE38 – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|----------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 32.819 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 0 € |
| 3- Les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : | 1.317 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 31.502 € |

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé,

1- **Prend acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

| | |
|---|----------|
| Prix de revient prévisionnel : | 32.819 € |
| Financements externes : | 0 € |
| Participation prévisionnelle : | 32.819 € |
| (frais SE38 + contribution aux investissements) | |

2- **Prend acte** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour 1.317 €
Cette contribution est appelée en début d'année suivant la réception des travaux.

Commission Urbanisme PLU.

La commission a effectué une première séance de travail sur le futur zonage du PLU et a prévu deux autres séances dont une qui sera consacré à une visite sur place des terrains afin de s'assurer de la

cohérence du zonage avec la réalité. Suite à ce travail un rendez vous sera pris avec le cabinet d'urbanisme qui doit vérifier et valider les propositions faites.

Information sur la réforme territoriale.

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller une copie du courrier émanant de Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 19 janvier 2011 relatif à l'achèvement et à la rationalisation de l'intercommunalité et présente les grandes lignes de ce dossier.

Avant le 31 décembre 2011 Monsieur le Préfet de l'Isère doit arrêter le nouveau Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) dont l'objectif principal est de fixer de nouvelles règles permettant de couvrir la totalité du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et de supprimer les enclaves et discontinuités territoriales. Le schéma prendra en compte les orientations suivantes :

- constitution d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'au moins 5000 habitants.
- amélioration de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des SCOT.
- accroissement de la solidarité financière
- suppression des syndicats de communes et des syndicats mixtes obsolètes ou faisant double emploi et transfert des compétences des syndicats de communes et syndicats mixtes à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.
- rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de développement durable.

Compte rendu Communauté de Communes Les Vallons de la Tour

Pour notre secteur, le sous-Préfet propose que le périmètre des intercommunalités soit revu, compte tenu des nécessités de regroupement afin de respecter la Loi. Le périmètre des Vals du Dauphiné regroupant les cinq Etablissements Publics de Coopération Intercommunale plus Saint Ondras lui paraît un périmètre pertinent et demande aux élus de lancer la réflexion.

Suite à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une fiscalité mixte, il y a lieu de revoir les relations entre la communauté de communes Les Vallons de la Tour et les communes membres. Une étude est en cours pour la mise en place d'une charte fiscale et financière.

N° 2011/002 - Objet : Modifications des statuts de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour : Elargissement de la compétence logement social d'intérêt communautaire au « *Soutien financier en faveur de programmes de logements sociaux et pour la construction d'établissements médico-sociaux sur le territoire de la Communauté de communes dans le cadre du programme Local de l'Habitat, notamment la garantie des emprunts destinés au financement des programmes de logements sociaux et des établissements médico-sociaux* »

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui, les Vallons de la Tour, disposent d'une compétence optionnelle en matière de logement social d'intérêt communautaire (mise en place du Programme Local de l'Habitat, du Comité Local de l'Habitat et de l'aire d'accueil des gens du voyage).

La Communauté de communes, souhaite être solidaire des communes qui portent aujourd'hui une partie des garanties d'emprunts en matière de logement social.

Il convient donc d'élargir la compétence logement social d'intérêt communautaire au « *Soutien financier en faveur de programmes de logements sociaux et pour la construction d'établissements médico-sociaux sur le territoire de la communauté de communes communes dans le cadre du programme Local de l'Habitat, notamment la garantie des emprunts destinés au financement des programmes de logements sociaux et des établissements médico-sociaux* »

Il est donc nécessaire d'apporter une modification aux statuts de la Communauté de communes des Vallons de la Tour.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour, en rajoutant à la compétence logement social d'intérêt communautaire le « *Soutien financier en faveur de programmes de logements sociaux et pour la construction d'établissements médico-sociaux sur le territoire de la communauté de communes communes dans le cadre du programme Local de l'Habitat, notamment la garantie des emprunts destinés au financement des programmes de logements sociaux et des établissements médico-sociaux* »

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération

Information sur la nouvelle tenue des registres des délibérations du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux remarques faites par les directeurs des services départementaux d'archives il n'est plus autorisé d'utiliser des registres avec collage des feuillets, compte tenue de la mauvaise conservation des documents due principalement à l'acidité des colles. Les registres des délibérations et arrêtés doivent être tenus à l'identique des registres d'état civil pour permettre une meilleur conservation des registres communaux, lesquels constituant une source essentielle de l'histoire de la commune.

Les délibérations et arrêtés seront transcrits sur des feuillets mobiles numérotés, lesquels seront reliés tous les cinq ans.

Questions diverses

N° 2011/003 - Acquisition d'un vidéo-projecteur pour la mairie

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquérir un vidéo-projecteur pour les besoins de la mairie et plus particulièrement pour la présentation de documents lors des séances de conseil municipal. Il indique qu'il a acheté cet appareil dans un magasin spécialisé mais que compte tenu de la difficulté pour obtenir un paiement différé ainsi que la création d'un compte au nom de la mairie il a assuré personnellement le paiement de cet appareil et qu'il conviendrait que la commune lui rembourse cet achat qui s'élève à la somme de 278,44 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve l'achat réalisé par Monsieur le Maire
- Accepte d'effectuer le remboursement de la somme de 278,44 euros TTC sur le compte personnel de Monsieur le Maire.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2011.

Devis plantations Eglise et Cimetière

Afin de terminer le chantier de la traversée du village il était prévu de planter des arbustes vers l'église et également vers le parking du cimetière. Des devis ont été demandés auprès de l'entreprise Bourdier qui fait les propositions suivantes :

Eglise : Ameublement, pose d'une bâche de plantation, fourniture et plantation d'arbustes pour un coût de 816 €H.T.

Cimetière : Ameublement, pose d'une bâche de plantation, fourniture et plantation d'arbustes pour un coût de 465 €H.T.

Le Conseil Municipal valide ces deux propositions.

Usine TTNI.

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté les propriétaires pour leur soumettre la proposition faite par le service des domaines. A ce jour, aucune suite n'a été donnée à ce dossier.